

## AVIS DE COURSE

Nom de la Compétition : **Trégor-Léon – Route des Casinos**

Dates complètes : 1-2 Mai 2026

Lieu : zone côtière de Roscoff à Perros-Guirec

Autorités organisatrices : Yacht Club de Roscoff, Canot-Club de Primel,

Yacht Club de Trébeurden, Société des Régates de Perros-Guirec

Grade : 5B

### Préambule

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents(es) et aux accompagnateurs(trices) de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants(es)

### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV),
- la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, soit du coucher au lever du soleil,
- les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives, et chartes de la FFVoile,
- Le règlement 2026 du championnat de voile habitables du CDV22,
- Le règlement 2026 du trophée de voile habitables « Bar Ar Gall »,
- Nombre minimum de personnes embarquées : 1

### 2. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions : Jeudi 30 Avril à partir de 17 :00 sur le panneau d'affichage et sur le groupe Whatsapp.

### 3. COMMUNICATION

Pendant qu'il est en course sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux

### 4. ADMISSIBILITE & INSCRIPTION

L'épreuve est ouverte à :

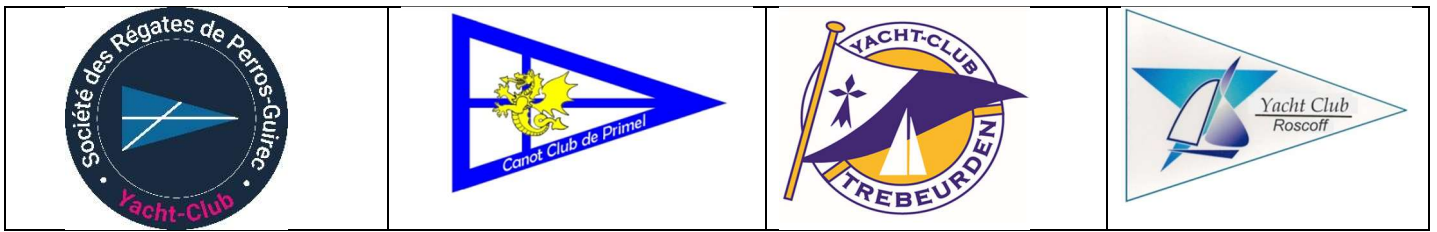
- Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A, B, C, D norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5e catégorie de navigation ou équivalent.
- Les bateaux francisés devront disposer au moins de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240
- Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur
- Aux bateaux du système à handicap OSIRIS d'une longueur minimale de 6 mètres

Le comité d'organisation se réserve le droit de refuser l'admission.

Documents exigibles à l'inscription :

Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :



La licence Club FFVoile mention « compétition » valide  
ou

La licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

Pour le bateau :

- le certificat OSIRIS valide. En l'absence de carte, le bateau dépourvu de certificat OSIRIS se verra attribué le coefficient brut de la table OSIRIS,
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité,
- Un certificat d'assurance à jour du bateau ou à défaut une attestation sur l'honneur que le bateau est assuré pour faire des régates.

Les bateaux peuvent se préinscrire en ligne sur <https://www.helloasso.com/associations/yacht-club-de-trebeurden/evenements/tregor-leon-2026>

Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

## 5. DROITS A PAYER

Les frais d'inscriptions sont de 50 € par bateau et couvrent :

- La participation aux régates,
- Les pots d'accueil aux différentes étapes,
- Un pique-nique pour une étape,
- La participation du skipper et de 2 membres de l'équipage aux repas des équipages (boissons non incluses et 15€ par équipier supplémentaire),
- Un poste d'amarrage gratuit dans les ports :
  - Roscoff les 2,3 Mai.
  - Trébeurden le 1<sup>er</sup> Mai,
  - Perros Guirec : du 26 Avril au 9 Mai

## 6. PUBLICITE

Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

## 7. PROGRAMME

**Judi 30 Avril** : de 17 :00 à 19 :00 au club house de la SRPerros :

- Inscriptions, Vérification des licences
- Remise des instructions de course et des parcours
- 19 : 00 : Pot d'accueil

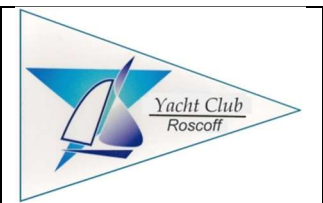
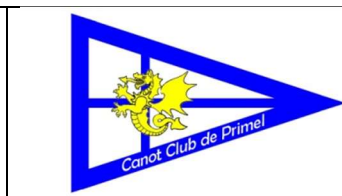
**Vendredi 1<sup>er</sup> Mai** : Perros Guirec / Trébeurden

- 8 :33 : Fermeture de la porte
- 9 :15 : 1<sup>er</sup> signal d'avertissement - Parcours côtiers de Perros Guirec vers Trébeurden
- 19 :00 : Pot des équipages à la Maison de la mer

**Samedi 2 mai** : Trébeurden / Perros Guirec

- 9 :00 : 1<sup>er</sup> signal d'avertissement - Parcours côtiers de Trébeurden vers Roscoff
- 19 :30 : Remise des prix
- 20 :00 : Repas des équipages

Chaque bateau doit prévoir suffisamment de carburant pour rejoindre au moteur le port d'arrivée de la journée.



## 8. CONTROLE DE L' EQUIPEMENT

Les bateaux doivent respecter la RCV 78.1 75 minutes avant le premier signal d'avertissement et jusqu'à la fin de toutes les courses.

Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

## 9. LIEU

L'emplacement de la zone de course se situe entre Roscoff et Perros Guirec.

## 10. LES PARCOURS

Les parcours seront de type côtier. Le comité de course se réserve le droit d'énoncer des parcours supplémentaires par VHF ou sur Whatsapp de la régates.

## 11. SYSTEME DE PENALITE

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

## 12. CLASSEMENTS

Le classement se fera conformément au système de points de l'annexe A des RCV.

1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.

Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

Quand 4 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps. Le coefficient CVL (coefficient de vent léger) n'est pas appliqué.

Les classements seront effectués en plusieurs groupes. Les groupes seront définis à la clôture des inscriptions.

## 13. EMBLEMES

Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le port.

## 14. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

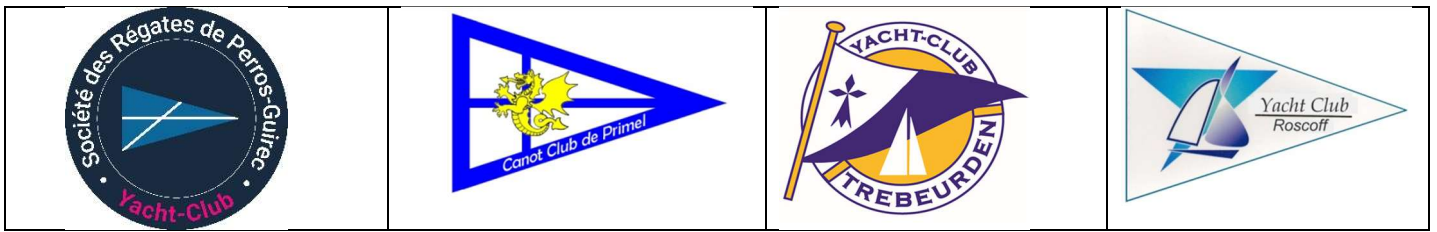
## 15. BATEAUX ACCOMPAGNEURS

Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par le fanion de la SRPerros. Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.



## 16. PROTECTION DES DONNÉES

**Droit à l'image et à l'apparence :** En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

**Utilisation des données personnelles des participants :** En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

## 17. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

## 18. PRIX

Des prix seront distribués pour les podiums des différentes catégories et sur tirage au sort.

## 19. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

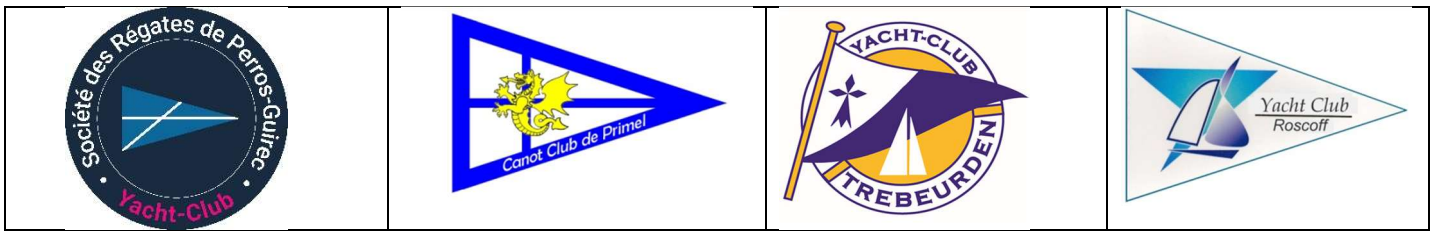
Il est attiré l'attention des participants sur le respect de la réglementation en vigueur dans les zones Natura 2000 traversées et les informations environnementales utiles aux plaisanciers sur le site [www.protegeonslamer.bzh](http://www.protegeonslamer.bzh).

N'oubliez pas d'amener vos verres pour le repas des équipages pour participer à l'éco-responsabilité.

Pour plus d'informations, contacter : [tregorleon.voile@gmail.com](mailto:tregorleon.voile@gmail.com)

N'hésitez pas à rejoindre le groupe Whatsapp ci-dessous :





Nous vous invitons à faire votre possible pour respecter et faire respecter à toute personne à bord les principes et les conseils de la « **Charte du plaisancier éco-responsable** » :

Avant le départ en mer :

- ✓ J'évite les emballages plastiques à usage unique
- ✓ Je privilégie les produits locaux, de saison, les emballages recyclables, les produits d'entretien respectueux du milieu naturel (labels Ecolabel, Ecocert...)
- ✓ Au port, j'utilise les équipements sanitaires à quai (WC, douche, vaisselle...) ainsi que la pompe d'aspiration pour la vidange de mes eaux noires, située sur le ponton des services
- ✓ Mon bateau ne reste pas branché en permanence aux bornes électriques

En mer :

- ✓ Je trie mes déchets et les rapporte au port, y compris les mégots. Je les répartis dans les conteneurs de tri sélectifs disponibles dans les ports de plaisance
- ✓ J'utilise les sacs « gestes propres » et cendriers de poche fournis par la capitainerie du port si besoin
- ✓ Je respecte une distance de sécurité vis à vis des animaux marins en évitant de couper les trajectoires d'évolution
- ✓ Je limite mes actions de pêche à ma consommation familiale et immédiate en respectant les réglementations (matériel, tailles, quantités, périodes, marquage...)

Au mouillage :

- ✓ Je vérifie l'existence ou non de dispositions particulières (Réserves Naturelles, sites Natura2000...) et ne débarque pas sur les îlots en période de reproduction
- ✓ Je gère ma vitesse d'approche pour ne pas gêner les autres usagers et éviter la formation de vagues
- ✓ Je privilégie les bouées et coffres d'amarrage
- ✓ J'ancre dans les zones sableuses en évitant les herbiers
- ✓ Je limite le niveau sonore à bord
- ✓ J'évite de faire tourner le moteur
- ✓ J'utilise si possible des toilettes équipées de bac à eaux noires et dans tous les cas pas à proximité des côtes

L'entretien du bateau :

- ✓ Je privilégie l'application d'antifouling minimisant l'impact sur le milieu marin
- ✓ Je me renseigne sur les alternatives aux antifouling qui seraient adaptées à mon usage
- ✓ J'effectue le carénage sur les aires dédiées comportant des installations de rétention et de traitement, je me renseigne sur les bonnes pratiques de carénage (vent, tri des déchets, ...).
- ✓ Je ne rejette pas d'huile, de liquide de refroidissement ou d'hydrocarbure dans la mer (je m'équipe d'un kit d'absorbants utilisable en cas d'incidents, + pompe à main pour le ravitaillement en carburant + nable anti débordement...)
- ✓ Je ne rince pas mon bateau à l'eau douce